

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article855>



« Territoires » : C'est violence que de tenter de changer le peuple par en haut !

- La démocratie : un enjeu - Qu'est-ce-que la souveraineté populaire ? -



Date de mise en ligne : samedi 28 juin 2014

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits
réservés

A Bruxelles, comme à Paris, il est plus que temps de regarder les choses en face.

Qu'ils s'abstiennent ou qu'ils votent contre, une large majorité des électeurs refusent les propositions du PS, de l'UMP et de leurs compagnons de route. Des « ex-grands élus » et des milliers de plus petits ont mordu la poussière de l'arène électorale. La raison en est chère pour tous.

Si la maestria manipulatrice du Président, de promesses en coupes budgétaires, a pu dissoudre le refus des élus locaux de passer dans la « seringue » de leur disparition pure et simple, l'effondrement des listes « socialistes » et alliées a même privé des milliers d'élus de premier plan d'un « sauvetage » dans les intercommunalités, départements et autres métropoles.

Et que dire de la rage de centaines de milliers d'élus municipaux de toutes tendances, maintenant élus ou réélus, face à l'impossibilité budgétaire de réaliser leurs programmes électoraux, de par le budget 2014 et les 10 milliards supplémentaires promis à Bruxelles ?

Quant aux élus et conseils départementaux, ils devraient disparaître en fait sinon en droit, bien avant 2021, du fait du transfert progressif à l'administration de leurs décisions budgétaire.

Que dire des manifestations et rejets de la population, petits élus et électeurs, mobilisés contre telle ou telle suppression de poste ou de service public ?

Résistances utiles, car sans elles, il semble que rien n'arrêtera un gouvernement surveillé et aiguillonné par l'union européenne.

Même les propositions les plus « intelligentes » ou « équilibrées », les « meilleures idées » des « experts » semblent vouées à l'échec. Il ne semble plus y avoir aucun intérêt national commun entre une oligarchie largement médiatisée et l'immense majorité du peuple.

Toutes les bonnes volontés sont actuellement balayées et des forces irrésistibles vont à la rencontre les unes des autres. Le rejet du pouvoir ne peut plus être dissimulé par les media. Il enfle et parmi ses causes figurent :

- La volonté de répondre aux demandes de l'Union Européenne et non à celles des citoyens, de leurs élus locaux et de leurs assemblées. Depuis le 29 mai 2005, nul ne peut ignorer le refus majoritaire de la « loi bruxelloise » par le peuple.
- Le refus de combler des déficits locaux croissants malgré des budgets nationaux de restrictions généralisées des services publics et de la protection sociale. Le peuple a le droit d'exiger que les impôts qu'il paye soient utilisés pour le servir plutôt qu'au profit des banques de tous types. Il a aussi le droit que l'emploi de ces impôts soit contrôlé à tous les niveaux par ses élus.
- La prise de position de la grande majorité des élus départementaux et communaux contre les propositions de la déclaration de politique générale les concernant. Claudy Lebreton, Président de l'Assemblée des Départements de France ayant même déclaré avoir « reçu un coup sur la tête », "abasourdi" à la suite de l'annonce, par Manuel Valls Premier Ministre, de la suppression des départements à l'horizon 2021. Pour lui, "L'objectif est clair : il ne s'agit pas de supprimer le territoire départemental mais ... les conseils généraux. Le conseil départemental sera mort-né puisque, alors qu'il n'est pas entré en vigueur, on annonce déjà sa disparition... cette suppression est motivée, non pas par souci d'améliorer la démocratie ou pour lutter contre le chômage mais par l'objectif de faire des économies.

Sarkozy en rêvait, la gauche a fait le boulot que la droite n'a pas pu faire ! ".

En 1789, pour faire face au lourd endettement du royaume de France, le roi Louis XVI convoqua des « Etats Généraux ». Le 29 mai , en réaction aux attermolements des représentants de la noblesse et du clergé, les délégués du « Tiers Etat » se constituaient en « Assemblée des Communes » , puis le 17 juin avec une partie des autres délégués, en « Assemblée Nationale », puis, le 20 juin, devant l'opposition du roi, en « Assemblée Constituante ».

Aujourd'hui les sommets de l'Etat invoquent aussi la dette publique pour tenter d'imposer aux Français une baisse massive de leur niveau de vie et de leurs droits. Le refus des élus locaux représente celui du peuple. Il leur revient de contribuer à exprimer et à dresser la résistance du peuple de France, notamment par la réunion d'une nouvelle assemblée constituante.